AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol

Document d'information sur les produits d'assurance

Société : AIG Europe S.A. Produit : Police AppleCare+

« AIG » désigne AIG Europe S.A., compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, https://www.aig.lu/. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances. En France, AIG Europe S.A. exerce ses activités par le biais de sa succursale française, CB21-16 place de l'Iris 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et vous donne un aperçu du contenu principal de votre police d'assurance. Veuillez consulter les informations ci-dessous et le document intitulé « Conditions générales AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol » pour obtenir des détails complets.

Quel est ce type d'assurance ?

AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol est une police d'assurance qui vous couvre pendant la durée de la police pour les réparations ou le remplacement de votre iPhone couvert en cas de dommages accidentels ou de batterie défectueuse, et qui vous donne accès en priorité à l'assistance technique Apple assurée par des experts.

Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol couvre la réparation ou le remplacement de votre iPhone en cas de vol ou de perte, chaque déclaration étant sujette à une franchise.
- ✓ AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol vous couvre pour le remplacement de votre iPhone en cas de dommages accidentels, chaque déclaration étant sujette à une franchise. S'il n'est pas possible de réparer ou de remplacer votre iPhone couvert, un équivalent en espèces vous sera remis.
- ✓ Lorsque votre iPhone comprend une batterie rechargeable intégrée, une incapacité de la batterie à tenir une charge électrique de quatre-vingts pour cent (80 %) ou plus de ses spécifications d'origine.
- ✓ AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol vous donne accès en priorité à l'assistance technique Apple assurée par des experts dans le cas où votre iPhone cesse de fonctionner correctement.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ La police ne couvre pas votre iPhone en cas d'usure normale, de dommages intentionnels, de dommages causés par le feu ou de dommages esthétiques n'affectant pas la fonctionnalité de l'appareil.
- ✗ La police ne vous couvre pas en cas de défaillance due à un défaut de conception ou de fabrication, à une modification ou à toute altération de l'iPhone.
- ✗ La police ne couvre aucun produit autre que les appareils iPhone couverts par la police.
- ✗ La police ne vous couvre pas pour un service ou des réparations effectués par un intervenant autre qu'Apple ou un centre de services agréé Apple.
- ✗ La police n'est pas disponible aux personnes âgées de moins de 18 ans, ni aux personnes dont le lieu de résidence principal se situe hors de France (à l'exclusion de Monaco, des DROM, des TOM et des PTOM).
- ✗ La police n'est pas disponible aux clients Entreprises qui n'ont pas acheté l'équipement couvert pour une utilisation en lien avec une entreprise, société, organisation caritative ou toute autre entité établie en France (à l'exclusion de Monaco, des DROM, des TOM et des PTOM).
- ✗ La police ne couvre pas les problèmes pouvant être résolus par la mise à jour des logiciels avec la dernière version en date.
- ✗ La police ne couvre pas les dommages à tout logiciel ou toute donnée (ni la perte desdits éléments), ni la récupération et la réinstallation des logiciels.
- ✗ La police ne couvre pas la perte ou le vol causés par un acte délibéré, ni la cession volontaire de votre iPhone ou toute perte financière due à son utilisation non autorisée.

Y a-t-il des restrictions concernant la couverture ?

! Chaque déclaration de sinistre valable pour vol, perte ou dommages accidentels effectuée conformément à cette police peut être sujette à une franchise que vous devrez payer, le cas échéant, avant de bénéficier des avantages auxquels vous avez droit en vertu de cette police.

! Au maximum deux déclarations pour vol ou perte valides peuvent être effectuées au cours de chaque période de 12 mois à compter de la date d'achat pendant la période de couverture.

! Après le règlement de la deuxième déclaration de perte ou de vol au cours de chaque période de 12 mois, la couverture du vol ou de la perte de votre iPhone cessera, mais l'assistance technique et la couverture des dommages accidentels et de la batterie défectueuse resteront en vigueur jusqu'à la fin de la période de couverture.

Où suis-je couvert ?

✓ Si vous achetez une couverture pour votre iPhone, vous êtes protégé par la Police AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol dans le monde entier.

✓ Si vous faites une déclaration de sinistre dans un pays différent du pays d'achat, sous réserve de la disponibilité du service dans le pays concerné, vous devrez vous soumettre à toutes les lois et réglementations locales relatives aux importations et aux exportations, et il vous incombera d'acquitter tous les frais de douane, taxes à la valeur ajoutée et autres taxes et frais associés applicables. S'agissant de la couverture en cas de perte ou de vol, le remplacement de l'iPhone peut être limité au pays dans lequel vous avez souscrit cette police.

Quelles sont mes obligations ?

— La fonctionnalité Localiser Mon iPhone doit être activée sur votre iPhone pendant toute la Période de couverture, y compris au moment du Vol ou de la Perte. La fonctionnalité Localiser Mon iPhone doit rester activée et votre iPhone doit rester associé à Votre compte Apple tout au long de la procédure de gestion du sinistre. Pour vous assurer que la fonctionnalité Localiser Mon iPhone est activée sur votre iPhone, vous devez (i) ouvrir l'application Réglages sur votre iPhone ; (ii) appuyer sur Votre nom ; (iii) appuyer sur Localiser mon iPhone ; et (iv) activer Localiser mon iPhone. Veuillez noter que le partage de votre position n'active pas la fonctionnalité Localiser Mon iPhone requise pour que la Couverture en cas de vol et de perte soit en vigueur conformément aux conditions générales de cette Police.

— Vous êtes tenu de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger votre iPhone couvert contre les évènements assurés, et d'utiliser et d'entretenir l'iPhone conformément aux instructions de son fabricant.

— Vous devez faire votre déclaration de sinistre le plus rapidement possible en employant l'une des méthodes et en suivant la procédure de déclaration énoncées dans la police. Dans le cas d'une déclaration de vol, il peut vous être demandé de communiquer un numéro de procès-verbal ou une copie du procès-verbal.

— Lorsque vous faites une déclaration de sinistre, vous devez fournir des informations concernant les symptômes et les causes des dommages ou des problèmes que vous rencontrez avec l'appareil couvert. Afin de permettre à Apple de résoudre les problèmes et de vous fournir une assistance, vous devez, le cas échéant, fournir des informations concernant, de façon non limitative, le numéro de série et le modèle de l'appareil, la version du système d'exploitation et les logiciels installés.

— Si possible, assurez-vous que vos logiciels et données se trouvant sur l'appareil couvert ont été sauvegardés. Apple ne peut être tenu pour responsable de la perte de logiciels ou de données se trouvant sur l'appareil couvert lorsque celui-ci est retourné dans le cadre d'une déclaration de sinistre conformément à cette police.

— Vous êtes responsable de la réinstallation sur l'appareil de tous vos autres logiciels et données, ainsi que de la reconfiguration de vos mots de passe.

— Vous devez retourner l'iPhone couvert à Apple, à un revendeur agréé Apple ou à un centre de services agréé Apple pour bénéficier de la couverture des dommages accidentels ou de la batterie défectueuse.

Quand et comment dois-je payer ?

En ce qui concerne les Polices à durée déterminée, si vous acceptez de payer à l'avance la totalité de la prime, elle doit avoir été payée avant que vous puissiez bénéficier de la couverture ou de l'assistance technique, et aucune déclaration de sinistre ne sera prise en compte en vertu de cette police si la prime n'a pas été intégralement payée.

Si vous payez la prime par versements, vous devez conclure un contrat de plan de paiement avec un fournisseur de plan de paiement, et vous bénéficierez de la couverture en cas de perte ou de vol, de la couverture matérielle ou de l'assistance technique dès signature du contrat de plan de paiement. Vous devez veiller à effectuer vos versements conformément aux conditions générales de votre contrat de plan de paiement.

Concernant les Polices annuelles, le mode de paiement utilisé pour l'achat initial de votre Police annuelle sera automatiquement débité chaque mois en mensualités égales pour les paiements de votre prime.

Quand est-ce que la couverture commence et finit ?

La couverture prend effet à la date de souscription du contrat AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol. Cela signifie que si vous souscrivez un contrat AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol après la date d'achat de votre iPhone, vous ne bénéficierez de la couverture qu'à partir de cette date pour votre iPhone. La couverture de l'assistance technique commence à la date d'achat de votre iPhone.

Pour les Polices à durée déterminée, la couverture expire 24 mois après la date d'achat d'AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol figurant sur votre reçu, sauf stipulation contraire sur votre certificat POC attestant de la couverture dont vous bénéficiez et à moins que votre police ne soit résiliée plus tôt conformément aux dispositions applicables. Pour les Polices annuelles, votre couverture est d'une durée de 12 mois (un an) à compter de la date d'achat d'AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol figurant sur votre reçu et sera automatiquement renouvelée chaque année à moins et jusqu'à ce que votre police ne soit résiliée conformément aux dispositions applicables.

La couverture peut expirer plus tôt si vous exercez votre droit de résiliation ou, pour la couverture en cas de perte ou de vol, si vous ne pouvez plus faire de déclaration de sinistre pour vol et perte parce que deux déclarations valides ont été traitées au cours de chaque période de 12 mois. Votre couverture des dommages accidentels, ainsi que votre couverture matérielle pour batterie défectueuse et l'assistance technique resteront en vigueur jusqu'au début de votre prochaine période de 12 mois, qui correspondra à la date anniversaire de l'achat de votre police ou à la fin de votre période de couverture, à condition que vous n'ayez pas exercé votre droit de résiliation.

Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier cette police à tout moment et pour quelque raison que ce soit en téléphonant à Apple au numéro qui se trouve sur la page support.apple.com/HT201232 ou en écrivant à : Apple Customer Support, Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande. Vous pouvez également résilier une Police annuelle depuis les réglages du compte de votre appareil couvert ou en consultant l'article support.apple.com/HT202039.

Concernant les Polices à durée déterminée, si vous résiliez dans les trente (30) jours suivant la date d'achat d'AppleCare+, vous serez intégralement remboursé. Si vous annulez après cette période de trente (30) jours, vous recevrez un remboursement au prorata de votre couverture AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol restante. Dans le cas des Polices annuelles, si vous résiliez la police dans un délai de quatorze (14) jours après la date de souscription initiale ou le renouvellement de la Police, vous bénéficierez d'un remboursement intégral de la Prime versée pour cette Période de couverture. Si vous résiliez votre Police annuelle plus de quatorze (14) jours après la date de votre souscription initiale ou le renouvellement, cette résiliation sera différée jusqu'à minuit le dernier jour du mois pour lequel votre dernière mensualité de la Prime a été réglée, et aucun autre versement ne sera prélevé, à moins que vous ne contactiez Apple pour une annulation à effet immédiat.

Pour les Polices à durée déterminée, si vous payez votre prime en effectuant plusieurs règlements, vous pouvez résilier la police en contactant directement Apple ou le fournisseur de plan de paiement et demander la résiliation de votre police en votre nom.